

DOCUMENTE

Documentele ce le publicăm provin toate din cele lă-
sate de Alexandru Ioan I și păstrate de soția lui, prin-
cipesa Elena Cuza. Cite-va din ele au fost publicate
în Arhiva 1901 — 1902. Aceste documente sunt deo-
sebite de acele luate de guvern după detronarea dom-
nitorului.

I

*Depeșa lui Labanoff, ambasadorul rusesc din Constantino-
pole, din 7 Februarie 1859, către principele Gor-
ciacoff, privitoare la alegerea lui Cuza.*

La Porte considère élection de Couza dans les deux prin-
cipautés comme une violation de la convention. S'appuyant
sur l'article 27 de la convention, elle demande par télégraphe
la convocation d'une conférence ; elle espère qu'une décision
unanime des puissances, notifiée aux populations, prévien-
dra la nécessité d'une intervention armée, et en attendant
ne reconnait en Valachie d'autre autorité que la Caïmacamie.

(Vezi Vol. I, p. 70).

Labanoff.

II

*Scrisrarea lui V. Alexandri din 25 Februarie 1859, pri-
vitoare la îndoita alegere și la planurile de unire
desăvârșită.*

Paris le 25 Février 1859.

Cher Prince.--Je me suis acquité avec bonheur de la mis-
sion que vous m'aviez confiée. Après un affreux voyage de

neuf jours, à travers neige, boues et autres misères, j'ai trouvé à Paris du soleil et un accueil très flatteur de la part des plus grands dignitaires de l'État. Sa Majesté l'Empereur, Mr. le comte Walewski, Mr. de Thouvenel, etc., m'ont reçu comme le représentant d'un prince estimé au plus haut degré, et m'ont exprimé les sentiments les plus affectueux à son égard. On m'a demandé des détails sur votre double élection, sur votre caractère, sur les pays que vous êtes appelé à gouverner; et l'on a paru fort satisfait de mes réponses. Vous pouvez donc compter fortement sur l'appui de la France dans toutes les occasions, et quelles que soient les difficultés que rencontrera votre double élection au sein des prochaines conférences, l'empereur défendra chaudement le *fait accompli* dans les Principautés-Unies. Mais, entendons nous bien, je parle du fait accompli de votre double élection et non de *ceux que certains esprits avancés* vous engageraient d'accomplir à Fokchany. Tout ce qui amènerait de nouvelles complications à la situation actuelle, tout acte nouveau de notre part qui serait en dehors des clauses stipulées dans la convention nous serait fatal et compromettrait gravement nos intérêts, car *on ne pourrait plus nous défendre*.

Ce serait tomber dans une immense erreur, que de croire qu'une série de faits accomplis sur un pied révolutionnaire, nous acquerrait des sympathies en Europe et avancerait la question de l'Union. Les grandes Puissances ont signé une convention qu'elles sont tenues de faire respecter, et il serait de la plus grande imprudence pour nous de déchirer cette convention, sans avoir les moyens de soutenir, par les armes, un acte aussi violent. Ce qui fait notre force, c'est l'ordre parfait qui a présidé à votre double élection, c'est *l'unanimité des votes des deux chambres*. Voilà les arguments que nos amis feront valoir aux conférences. On appuiera forte-

ment sur l'esprit de modération et sur le tact parfait dont les populations roumaines ont donné preuve dans ces dernières circonstances, et l'on cherchera ainsi à éluder ce que le fait de la double élection présente d'irrégulier aux yeux de nos antagonistes. Nous sommes donc tenus de faciliter l'oeuvre de nos amis, par une conduite prudente, et l'on compte entièrement sur votre fermeté, pour maintenir l'ardeur des *zélés* dans les limites des convenances légales. En un mot, vous devez vous considérer Prince des deux pays, sur le même pied que le Roi de Norvège et de Suède ; organiser *vos deux gouvernements* afin de maintenir le bon ordre, et attendre tranquillement les décisions des conférences. Pas de grands rêves irréalisables, en ce moment ; pas d'entraînement funeste, pas de convocation de chambres à Fokchany, pas de fusion des ministères, pas de manifestation prématurée, pas de proclamation de l'Union. Le temps n'est pas encore de prendre l'initiative dans des mesures de ce genre ; mais empêchez même de toute votre autorité l'action irréfléchie de ceux qui cherchent à précipiter le cours des événements.

Telles sont, mon cher Prince, les opinions de tous les hommes d'Etat que j'ai vus. Le comte Walewski considère votre double élection comme la réalisation la plus légale, la plus inespérée de l'union des Principautés et S. M. l'Empereur a exprimé la même pensée, en ajoutant que : *la nation roumaine, après avoir fait un pas aussi gigantesque en avant, devrait s'en tenir là et constituer ses forces militaires et financières, pour se trouver prête à profiter des événements.* Après ces paroles qui doivent être pour nous un oracle, S. M. a eu la bonté de s'enquérir minutieusement de notre force armée, de nos ressources financières, de nos espérances et de nos besoins. Je lui ai répondu franchement, que nous manquions de tout et que pourtant si l'on

nous aidait, nous pourrions mettre à la disposition de S. M. plus de 50,000 combattants. «Sire, lui ai-je dit, le Prince Alexandre Jean vous est acquis corps et âme ; il veut faire de son pays une petite France et il n'espère que dans votre magnanime générosité, pour accomplir l'oeuvre de la régénération de la nation roumaine». S. M. a paru sensible à tout ce que je lui ai dit de vos sentiments personnels et *a promis généreusement* ¹⁾ să ne dee zece mii de puști nouë ; să ne trimită ofițeri superiori pentru organizarea armiei, ingineri pentru toate trebuințele țării ; oameni speciali pentru deschidere de fonderii și uzine, un ofițer superior pentru ridicarea unui plan de apărare și pentru comanda armiei la vreme de război..., etc. Tot odată mi-a făgăduit că se va ocupa de împrumutul bănesc ce voim a face. Majestatea Sa însuși a hotărît suma de zece milioane franci. Infr'un cuvint Napoleon are pentru țările noastre o simpatie de necrezut și care destină un mare rol Patriei romine. Trebuie dar să ne pregătim a răspunde la așteptarea sa, cînd va suna ceasul și să ne pătrundem de acest mare adevăr, adică : Mai bine să perim cu toții, decît să pierdem prestigiul în ochii împăratului și ai Europei. Astăzi numele prințului Cuza este în toate gurile ; acest nume este cel mai popular în Europa ; el are simpatiile tuturor, el personifică o patrie întregă vrednică de un mare viitor. Gîndește-te dar că ai o mare și frumoasă misie de îndeplinit și te ridică la înălțimea rolului ce ți-au destinat Dumnezeu ! Napoleon așteaptă mult de la Domnul românesc. Fii gala și mai cu samă fii discret ca mormintul. Arată acest ravaș numai prietenilor adevărați și serioși.

(Vezi Vol. I, p. 58 și 64).

Votre tout dévoué
V. Alexandri.

1. De aice textul e pe românește.

J'ai exprimé à S. M. votre désir d'avoir à Paris un agent officieux, et j'ai parlé de mon frère. S. M. l'a agréé de la façon la plus gracieuse. Ainsi désormais il faudra vous adresser à Jean dans toutes les questions d'intérêt politique ou commercial. Il est homme à vous bien servir.

J'écris à la Princesse au sujet d'un costume national destiné à S. M. l'Impératrice, et un autre destiné au prince impérial.

Le porteur de cette lettre est un étudiant moldave, neveu de Pisoski; je l'expédie à mez frais à Bukarest. Renvoyez-le moi de suite avec des instructions, si vous avez à me donner. Je pars dans deux jours pour Londres.

III

*Același din 25 Februarie 1859, către principesa Elena,
privitoare la un costum național de trimis
Impărătesei Eugenia.*

25 Février 1859

Madame la Princesse,

Je prends la liberté de vous écrire, pour vous suggérer une idée que vous seule pouvez réaliser en ce moment : c'est celle de faire broder un costume complet de paysanne roumaine, pour Sa Majesté l'Impératrice des Français et un petit costume pour le Prince Impérial. Cette attention de votre part produira le meilleur effet à la cour de France et leurs Majestés y seront très-sensibles. L'Impératrice aime beaucoup notre costume national, et je ne doute pas que celui que vous lui ferez présenter de Votre part ne lui fasse un extrême plaisir. Consultez-vous à ce sujet avec M-me Cathynka Balche et d'autres personnes de goût, telles que Madame Docan et Madame Zoé Cantacuzène et combinez quelque chose de très-joli, très original et pourtant très

simple, car en fait de luxe nous ne saurions jamais atteindre à la hauteur de celui qui est habitué à Sa Majesté.

Il est urgent que votre travail arrive au plutôt possible aux Tuilleries, car en ce moment les Roumains sont en vogue, et le Prince Couza y jouit d'une faveur toute particulière. C'est pourquoi, je vous prie, Madame, de vous en occuper de suite, étant sûr que vous enverrez à l'Impératrice un petit chef-d'oeuvre de bon goût.

Agréez, Madame la Princesse, l'assurance du profond respect avec lequel je suis Votre très-devoué ami et serviteur.

V. Alexandri.

IV

*Scrisoarea lui Barbu Catargiu, ministrul de finanțe din
1 Martie 1859, către domniitor la Iași în afacerea
împrumutului de 8,000,000,*

Bukarest le 1 Mars 1859.

Mon Prince,

Le Conseil a déjà eu l'honneur de faire connaître télégraphiquement à Votre Altesse, par l'intermédiaire de monsieur le ministre des affaires étrangères, le résultat du vote relatif au crédit de huit millions; néanmoins je crois de mon devoir de venir soumettre en peu de mots à Votre Altesse les débats qui ont précédé ce vote et les causes qui les ont provoquées.

Les débats, mon Prince, ont été longs et animés; ils ont duré deux jours: un moment nous avons presque désespéré de la réussite; aussi suis-je heureux de pouvoir assurer Votre Altesse que c'est uniquement la vénération que la chambre a en Votre nom et sa confiance illimitée dans la personne de son élu qui ont ramené les différentes opinions vers le même but.

Le ministère voyant, dans le cours des débats, que la seule cause de divergence d'idées était une certaine inquiétude qu'une partie de l'assemblée éprouvait à l'endroit de la manutention des fonds demandés, et pour dire le mot à l'égard des personnes qui en seraient chargées, pour éluder cette question délicate et tourner pour ainsi dire cet écueil dangereux, nous avons cru, trois de mes collègues et moi, opportun de donner à la chambre quelques explications rassurantes sur ce point.

Notre démarche heureusement a eu un bon effet, vu que peu de moments après, la chambre a voté à une majorité considérable le crédit demandé ; et s'il y a eu un nombre de voix qui ont empêché que le vote fût unanime, la cause en a été un simple mal-entendu que l'assemblée s'est empressée d'expliquer le lendemain, par une proposition signée de 26 membres et approuvée par 31 billes contre 17.

J'ai l'honneur d'en envoyer à Votre Altesse la copie ci-incluse.

Votre Altesse en appréciera elle même dans sa haute sagesse la portée.

Que Dieu conserve Votre Altesse en sa sainte garde.

Le très-humble serviteur de Votre Altesse

Ministre de Finance

Katargi.

(Vezi Vol. I; p. 81).

V

*Scrisoarea ministrului de externe D. Brătianu din 1
Martie 1859, în afacerea împrumutului de 8,000,000*

București, 1 Martie 1859.

Adunarea electivă, avind ședințe consecutive în cele din urmă trei zile, consiliul miniștrilor ce era să se ție în Vi-

nerea trecută, s-a ținut astăzi numai, și de aceea nu pot trimite acum Măriei Voastre decît jurnalul ședinței consiliului de Mercuri.

Precum am avut onoarea să fac cunoscut Măriei Voastre, prin trei depeșe telegrafice, creditul de opt milioane s'a adoptat alaltăieri, după o desbatere oragioasă de două zile, și ieri s-a adoptat propunerea subscrisă de 25 membri care este o escuză pentru cei 19 votanți în contra creditului și o blamă pentru ministeriū.

Ordonanța asupra presei și măsura luată de consiliū pentru regularea raporturilor între proprietari și clăcași, s-a prezentat adunării; dar a lor cercetare s'a aminat pe Marți, căci desbaterile creditului au absorbat cu totul precedentele ședințe ale adunării.

Curierul s-a întors la Paris cu depeșa Măriei Voastre. Depeșa către doctorul Stegi s-a trimis la Berlin prin d. Béclard; dar eu n-am putut telegrafia încă doctorului, neavîndu-i adresa pe care am cerut-o prin telegraf d-lui Rola, fără să fi primit-o pînă în minutul acesta. O depeșă a trimișilor Măriei Voastre la Constantinopol vestește a lor sosire într-acei oraș și a lor întrevedere cu d. Negri.

Îau libertatea să alătur, pe lingă acest raport, o scrisoare către Măria Voastră, adresată mie.

Al Măriei Voastre

Prea plecat
D. Brătianu.

(Vezi vol. I. p. 85 nota 20).

VI

Scrisoarea lui N. Docan din 28 Martie 1859, către domnitor la Iași, în privirea moțiunii lui Cogălniceanu din adunare.

28 Martie 1859.

Je me permets de t'écrire comme par le passé, afin de pouvoir mieux te donner des détails sur tout ce qui se

passé ici depuis ton départ. Le perfide Cogalnitchano, aussitôt rentré en ville, s'est donné la main avec Malinesco et Cosadini, et tous se sont ralliés au parti grec qui ne demandait pas mieux que de se venger de l'échec qu'il avait essuyé à propos des élections des membres du comité; d'un autre côté les vieux et les aristocrates, blessés au vif par l'élection de Malinesco et Epuriano, se sont ralliés à eux, de manière qu'ils ont eu une majorité de 25 voix sur nous autres 15, et la proposition de Cogalnitchano qui n'est rien moins qu'une déclaration de déchéance du Prince a été adoptée et adhéree par le ministre de l'Intérieur lequel à son tour a été soutenu par Mr. Hourmouzaki et Stourdza Mititza. L'adhésion de ces messieurs, les poignées de main qu'ils ont donné en pleine séance aux orateurs Pano et Cogalnitchano et l'accolade que celui-ci a reçu de la part du vice-président, tout cela avait l'air d'un triomphe solennel et d'une victoire éclatante remportée sur le prince même; car tous ces malveillants ne cessaient de me fixer, en souriant d'un air sardonique; aussi mon bon cousin ce jour-là je me suis convaincu que le prince des deux principautés avait bien peu de monde sur lequel il pouvait compter et surtout que son ministère, dans un cas donné, serait le premier à lui donner le coup de pied de l'âne. Le lendemain de cette mémorable séance, on parlait partout que le prince était quasi destitué par la chambre et ce bruit s'est répandu même dans les provinces, car aujourd'hui j'ai reçu une lettre de Botochany et une autre de Berlad où l'on me demande si cette nouvelle est vraie et tout le monde est déjà inquiet. Les vainqueurs de cette séance se proposent de revenir sur la motion de la fusion des chambres et sur la proclamation de nouveau de l'union avec un prince étranger; je ne pense pourtant pas qu'ils aient cette fois-ci encore la majorité,

car je fais tous mes efforts pour rallier mes vieux, auprès desquels pourtant je n'ai plus beaucoup de crédit, à cause de ces dernières malheureuses combinaisons tant dans le personnel des ministres que dans celui du comité central. Enfin, mon caro maledetto, il ne faut plus revenir sur le passé ; tâches que pour l'avenir tu choisisses mieux le personnel qui doit te représenter. Quant pour moi, je croirai manquer à mon devoir de parent et de d'ami dévoué, comme je te l'ai prouvé, si je ne te donnais pas toujours mon avis, comme je l'ai fait jusqu'à présent, sans avoir eu pourtant aucun succès auprès du toi. Reste à toi à mettre trêve même à cela, quand il te plaira de faire le Prince.

Dans tous les cas, si tu comptes prolonger encore ton séjour pour le mois prochain, mon idée est de fermer la chambre, seul moyen d'anéantir tous ces infâmes malveillants. La bonne Héléna Doamna se porte bien ? Moi et ma femme nous te faisons nos amitiés sincères et nous te souhaitons une longue et heureuse vie, pour faire le bonheur de ton pays et de tes amis.

Tout à toi pour la vie.

N. Doan.

P. S. Le vieux Squeleti est venu chez moi en pleurant, me prier d'intervenir auprès du Prince pour que l'affaire de la terre que Vogoridi lui a donné en ferme et qui a été tranchée par le conseil à son désavantage, soit renvoyée à la décision de l'assemblée ; j'implore aussi cette laveur pour un pauvre diable, père de neuf enfants.

J'apprends aussi à l'instant que Epouriano s'est réconcilié avec les vieux, et après avoir pris ses précautions pour les concessions indispensables dans la question sociale et d'argent, ils lui ont promis sincèrement leur concours ; il sera très probable que Lundi vous appreniez la

chute de Mavrojeny de la présidence ainsi qu'un vote de méfiance contre le ministère qui vous sera expédié de la part de l'assemblée par Epouriano qui se remue continuellement pour arriver à ce résultat; le conseil vous a expédié en même temps copie du procès-verbal de cette séance. Si ce résultat ne s'effectue pas Lundi, il sera remis à une autre séance, vu l'absence de quelques membres.

(Vezi vol. I, p. 93).

VII

Scrisoarea aceluiași din 1 Aprilie 1859, în privirea intrigilor contra domnitorului.

Les ministres, pour feindre un zèle trop empressé pour le prince, ont jugé à propos de faire servir un Têdeum par le Métropolitain, au sujet de l'accident dangereux qui aurait pu résulter, si l'attentat projeté aurait eu lieu. Je dis qu'ils ont feint du zèle, car surtout deux de ces messieurs qui fréquentent régulièrement les cercles byzantins se sont trouvés constamment présents et ont pris part aux divers projets qu'on faisait pour faire tomber le Prince et comme je te l'ai télégraphié, ce n'est que la nouvelle de l'ouverture des conférences qui a détruit leurs projets encore en germe. Je ne soutiens pas pourtant qu'ils eussent réussi dans leur tentative, mais pourtant ils en avaient toutes les bonnes intentions et ils s'efforçaient d'entraîner avec eux les vieux qui pourtant n'ont été arrêtés que par la peur que je leur ai inspirée, leur faisant entrevoir par un des leur, le danger qu'ils se créaient. Le perfide Cogalnitchano qui s'est aperçu de ces manoeuvres de ma part, par la résistance soudaine qu'il a trouvé en eux, ne se fait pas scrupule de me jeter à la figure, dans son journal, toutes les infamies dont il est capable, et pour le

moment je me borne a endurer tout cela. pour ne pas donner lieu à un scandale. Voilà les avantages que je retire jusqu'à présent de mon attachement pour le Prince. Enfin mon cher ami, tu ne peux pas te figurer la rage que tout ce monde a contre toi, surtout depuis qu'ils se sont convaincus, par des nouvelles arrivées à l'agence, que ton élection a été sanctionnée dans les conférences ; aussi la présence de l'agent au Tèdeum les a stupéfait. Il est bon de te dire mon cher cousin, que sur tout ce que je t'ai écrit depuis ton départ d'ici, je puis te donner des preuves. Aussi sois convaincu que toutes les révélations que je te fais ne proviennent d'aucune passion, et ce ne sont que de véritables que je te cite, croyant accomplir par là un devoir d'ami et en même tems de patriote, en éclaircissant le Prince sur les ennemis de l'ordre public. J'ai été très-heureux mon cher de voir que la Providence a bien voulu parer le coup qu'on te préparait et te ménager pour jouer le rôle qu'elle t'a assigné, pour le bonheur de ton pays ; que cela te serve pourtant de leçon, afin que tu ne t'exposes plus comme tu le faisais jusqu'à présent, vu qu'autant est belle ta position, autant elle t'a suscité de dangereux ennemis. Permits-moi mon cher cousin de te faire un prière ; si Beldiman doit être employé là-bas, accorde moi le droit de recommander sur ma garantie un bon préfet et qui peut être utile.

Ma femme te fait ses amitiés sincères, et moi je te prie de me répondre au moins cette fois-ci.

Ton devoué ami
N. Doean.

P. S. Je viens d'apprendre de bonne source que le perfide Cogalnitzano flanqué de l'organe du Prince Grégoire G. Radou (sic) fréquente depuis deux soirs Mr. Militzesco,

lequel du reste, j'ai remarqué, qu'il commence à trancher d'un air plus ministériel, depuis quelques jours; on m'a assuré aussi que le Ministre de l'Intérieur a vu G. Stourdza avant hier quatre fois; ils sont dans les meilleurs termes. Je ne préjuge pourtant pas de leurs intentions en vous donnant cet avis.

(Vezi vol. I, p. 93).

VIII

Scrisoarea lui C. Negri din 14/26 Aprilie 1859, cătră domnitor, privitoare la recunoaşterea alegelei.

Nous apprenons qu'on s'est assemblé trois fois déjà en conseil de ministres à la Sublime Porte, au sujet de l'investiture de votre Altesse; que le grand amiral Mehemet-Ali-Pacha s'est résolument prononcé contre, et que les autres ministres, tout en étant assez de son avis, n'avaient cependant encore rien décidé; que d'ailleurs, avant la fin du baïram qui sera dans huit jours d'ici, ils ne peuvent présenter une solution quelconque à Sa Majesté le Sultan. Aussi nous sommes résolus, sauf l'approbation de Votre Altesse, de demander à cette époque une réponse catégorique et de nous retirer en cas de refus. Nous prions en conséquence, Votre Altesse, de vouloir bien se rappeler, que depuis trois mois passés que nous avons quitté le pays, nous n'avons reçu d'elle aucune autre instruction, et que dans le cas de refus, en dehors de ce que nous pourrait dire Monsieur le Ministre de France, dont Votre Altesse nous a écrit de suivre les conseils, nous serions bien aise d'avoir de nouvelles instructions.

D'après les nouvelles télégraphiques parvenues ici, l'armée française était entrée en Piémont et à Gènes, et l'on

attendait l'Empereur Napoléon hier soir 27 à Turin. Ce matin on a aussi reçu la nouvelle que, de leur côté, les Autrichiens avaient passé le Tessin. Le bruit court qu'en dehors d'une alliance offensive et défensive entre la France et le Piémont, il y en a une toute semblable entre la France et la Russie. Nous avons encore appris de bonne source, que, par circulaire à ses Ministres à l'étranger, la Turquie s'est déclarée neutre dans le conflit qu'elle regrettait de voir surgir entre les puissances, ses alliées; que si elle armait de son côté, c'était dans le but de maintenir le bon ordre dans ses Etats. Elle arme de tous côtés; les redifs affluent de Trébisonde, Brousse, Angora, Smyrne. Aussitôt arrivés ici, ils sont habillés, armés et expédiés à Choumla, quartier général. On parle aussi d'un appel aux bachibou-snuks par enrôlement.

Nous avons l'honneur d'être

de Votre Altesse Sérénissime

Le très humble et obéissant serviteur

(Vezi vol. I, p. 70).

C. Negri.

IX

Scrisoarea lui C. Negri din 14 Aprilie 1859, către domnitor relativa la recunoaşterea alegerii.

Le 14/26 Avril, Constantinople.

Monsieur Filipesco ayant rencontré aujourd'hui l'ambassadeur d'Angleterre chez le général Durando, Son Excellence lui dit qu'il pressait de toutes ses forces la Sublime Porte dans son propre intérêt, à acorder l'investiture. Qu'en cas que la S. Porte ne le voulût point, elle ne pourrait plus guère compter sur les cinq puissance signataires du protocole du 14 avril, lorsqu'elle aurait encore quelque

chose à leur demander, relativement aux stipulations faites en commun, par rapport aux Principautés. Son Excellence dit encore, qu'il nous fallait user, dans nos procédés ici, de la plus grande modération, pour ne mettre aucun tort de notre côté. Mais en cela il n'y a rien à nous reprocher; car nous ne sommes jamais sortis des bornes des convenances et de la patience la plus exemplaire.

(Vezi loco citato).

C. Negri.

X

*Depeşa lui Bulwer, ambasadorul Angliei din Constantino-
pole, din 27/8 Aprilie 1859, către Colqhoun consul
englez din Bucureşti, în aceeaşi chestiune.*

Latter part of your telegram of 18 not correct; double election is recomanded as an exceptional case to approval of Porte and will probably be assenter to.

Traducere: Partea ultimă a telegramei datată din 18 nu este corectă. Indoita alegere este recomandată ca un caz excepțional la aprobarea Porței care probabil va încuviința-o.

(Vezi l. c.)

XI

*Scrisoarea lui C. Negri din 11/23 Mai 1859, către dom-
nitor, privitoare la recunoașterea alegerii.*

Nous attendons d'un jour à l'autre que la Sublime Porte donne une réponse aux ambassadeurs, laquelle retarde parait-il parceque les Ministres ne sont pas tous d'accord sur sa rédaction. Les uns veulent la donner purement et simplement, dans le sens de la dernière décision des conférences, afin d'en finir avec cette question; les autres au

contraire y veulent mettre de nouvelles conditions restrictives, et prétendent surtout que Votre Altesse vienne ici chercher Elle-même son investiture, donnée par un firman pour la Valachie et uu autre pour la Moldavie. Ce désaccord ne laisse pas que de beaucoup impatienter les ambassadeurs eux-mêmes, malgré qu'ils nous conseillent toujours la modération, à laquelle Dieu merci nous n'avons pas fait défaut. Nous croyons que ce retard a bien aussi une cause occulte que nous chargeons Monsieur Goleseo d'expliquer à Votre Altesse. Voyant presque tous les jours ici des envois de troupes dans la Mer Noire, comme nous n'avons pas manqué d'en informer Votre Altesse. Toutes les fois que nous avons exprimé quelques craintes là-dessus aux ambassadeurs de France et d'Angleterre, ils nous ont toujours dit et formellement assuré que dans aucun autre cas ces troupes n'entreraient chez nous, si ce n'est lorsque une autre puissance y entrerait. Nous croyons qu'il faut néanmoins avoir cette éventualité en vue, et penser dès à présent à ce qu'il serait utile de faire, au cas où elle serait mise à exécution. Aussitôt que nous aurons connaissance de la réponse qui sera faite ces jour-ci aux ambassadeurs par la Sublime Porte, nous nous empresserons de la faire parvenir à votre Altesse. Monsieur le Conte de Lallemand nous a dit que de cette réponse, il n'y aurait que l'investiture qui nous regarderait directement, et que la nouvelle restriction que la Sublime Porte y mettrait pour condition, ne regarderait que les cinq puissances. et serait une affaire à traiter entre elles seulement et la Sublime Porte. Ce matin viennent de sortir du port sept navires armés en guerre, pour aller croiser dans l'Adriatique—et l'on dit que le chiffre de l'armée entre le Danube et l'Adriatique sera porté à 150 mille hommes. On parle sourdement ici d'une grande rencontre entre les Français et

les Autrichiens en Italie ; mais rien n'est certain, le télégraphe ne fonctionnant plus pour les nouvelles de la guerre.

Nous avons l'honneur d'être

de Votre Altesse Sérénissime

Le très humble et obeissant serviteur

(Vezi l. c.)

C. Negri.

XII

Scrisoarea lui C. Negri, agentul Principatelor-Unite la Constantinople din 14/26 Mai 1859, către Alexandru Ioan I, asupra intrigilor contra recunoaşterii alegerei lui.

Le 14/26 Mai 1859, Constantinople.

Il paraît que décidément les conférences ont commencé cette fois ; et il serait bien nécessaire, qu'ayant enfin pris une décision dans notre question, on la mit sans plus tarder à exécution, continuant ensuite à s'occuper du reste. Et cela, parceque les intrigants et ambitieux, de la Valachie surtout, se sont mis en campagne pour empêcher la double élection de votre Altesse de réussir. Nous apprenons qu'il y a des émissaires qui travaillent dans ce sens à Paris et à Londres, encouragés qu'ils se croient par la façon dont cette question est trainée en longueur. Votre Altesse ne doit pas ignorer non plus qu'un congrès européen va avoir bientôt lieu, et sera dit-on tenu à Bruxelles, de préférence à Berlin et Londres.

Ici il n'y a rien de nouveau, si ce n'est, qu'après la revue d'une division faite par S. M. le Sultan, la cavalerie et l'artillerie de cette division sont parties pour Choumla par la voie de terre, tandis que l'infanterie va être bientôt embarquée sur des bateaux à vapeur de l'Etat, pour être transportée à Varna et continuer de là, par terre, sa mar-

che sur Choumla, lieu de sa destination actuelle. Son Altesse le grand visir se porte mieux, mais ne pourra de longtemps s'occuper d'affaires.

Nous continuons à attendre les événements avec beaucoup de patience et nous avons l'honneur, mon prince, d'être
de Votre Altesse Sérénissime

Les très humbles et obéissants serviteurs.

(Vezi vol. I, p. 71).

C. Negri.

XIII

*Depeşa Prefectului de Poliţie Bălăceanu din 16 Mai 1859,
cătră domnitor la Iaşi, privitoare la ţinuta
Camerei din Bucureşti.*

Dans une réunion tenue hier chez Mr. Catargi, la droite a décidé qu'elle laisserait vivre le ministère, de peur de le voir remplacé par un rouge. Je crois que cet appui sera conditionnel et que la droite veut des garanties, telles que le rétablissement de la censure etc. L'entrée des troupes russes dans les principauté paraît une chose arrêtée; au Consulat de Russie on n'en doute pas. Je ne sais si Votre Altesse est informée que les chrétiens de la Turquie n'attendent que deux ou trois échecs des Autrichiens en Italie, pour se soulever. Miloche qui a envoyé un consul à Votre Altesse, se trouve offensé de n'avoir pas été l'objet d'une attention pareille de notre part. Il est excessivement susceptible et accessible à la flatterie: c'est là la clef de son caractère.

Je désirerais que Votre Altesse fit l'honneur à M-r. Saury de le voir. L'extrême gauche, pour se voir abandonnée par la droite, n'en fera pas moins de scandale; elle suppléera au nombre par le bruit.

F. Balatchano
Préfet de Police.

XIV

Depeșă lui Librecht, omul de încredere al domnitorului, din București, 19 Mai 1859, privitoare la recunoașterea alegerii.

La nouvelle que j'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Altesse, venait de bonne source. Malgré cela je suis allé aux informations chez le consul général belge et il m'a répondu ce qui suit: Il y a eu conseil d'ambassadeurs à Constantinople, où il a été décidé que, vu le retard que met la Porte à l'envoi de l'investiture, ordre sera donné aux consuls et agents des principautés de reconnaître officiellement la double élection de Votre Altesse, et effectivement quelques uns de ces M-rs ont reçu ordre préalable et communication de la décision du conseil d'ambassadeurs. Il leur est annoncé toutefois, qu'il recevront sous peu les ordres définitifs de leurs ministres respectifs directement. Les consuls des puissances qui n'ont pas adhéré aux conférences ont informé de ceci leurs gouvernements et ont demandé des instructions dans le même sens.

J'aurai l'honneur de tenir Votre Altesse au courant de ce que j'apprendrai dans cette question. J'expédierai de suite les objets en question.

Librecht.

(Vezi vol. I, p. 71).

XV

Depeșă lui Librecht, din București din 19 Mai 1859, către domnitor la Iași, privitoare la recunoașterea alegerii.

Je tiens d'une source officielle que cinq des grandes puissances, signataires de la Convention, qui ont reconnu la double élection, ont donné ordre à leurs agents et con-

suls généraux dans les Principautés-Unies de reconnaître officiellement l'élection de Votre Altesse au trône des principautés-Unies, et dans ce but de lui présenter leurs félicitations. Cette reconnaissance aura lieu incessamment; les agents et consuls généraux de ces puissances doivent se réunir pour s'entendre à cet effet.

J'ai reçu les objets commandés en Belgique.

Librecht.

(Vezi l. c.)

XVI

Depeşa lui I. Bălăceanu, prefectul de poliţie din Bucureşti, din 19 Mai 1859, către domnitor, privitoare la răscoala grănicerilor.

Général Macédonski est arrivé et a pris les affaires en main. Falcoyano a contre-signé l'ordonnance. La cause de la révolte des garde-frontières parait être la conduite de quelques propriétaires rouges, tels que Ioanescu, lesquels ont saisi le moment où les soldats quittaient leurs femmes, pour les envoyer travailler aux champs. Le major Karakasi, Diamides Brateano et de Rossetti seront fortement compromis, si l'enquête se fait sérieusement. Pour cela, il faut qu'ils soient appelés à Bucarest. Le spatar craint d'être désavoué, s'il le faisait; mais je l'ai rassuré, en lui lisant la dépêche de Votre Altesse. La fatalité ou la trahison a fait que l'ordre du ministre de l'intérieur, exemptant les familles des garde-frontières de toute corvée, n'est arrivé à leur connaissance qu'après la révolte. Tels sont les renseignements que le spatar et son aide ont recueillis à Focsani. Mon opinion est, qu'à moins d'un exemple severe, de telles scènes se renouvelleront, vu l'incapacité ou la perfidie des chefs.

Il y a de grands mouvements de troupes en Bessarabie; trois divisions, plus quelques régiments de Cosaques, se sont rapprochés de la frontière moldave. Une coïncidence singulière est, que j'ai été prévenu d'une révolte générale des garde-frontières trois jours avant la scène de Focsani, et cela par un Russe qui m'a dit que son consulat travaillait à cela activement. Aujourd'hui ses agents préparent un mouvement en Transilvanie. La chambre n'a pas repris les travaux, n'étant pas en nombre. Le scandale n'en aura pas moins lieu. Si le désordre se déverse au dehors de l'assemblée, je suis en mesure de le réprimer d'une manière exemplaire; en pareil cas, je serai doux, mais cruel.

I. Balatschano.

(Vezi vol. I, p. 450).

XVII

Copia unei scrisori a domnitorului către împăratul Napoleon în chestiunea creării unei agenții oficioase romine la Paris (1859).

Sire.

La bienveillance de Votre Majesté pour les Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie s'est signalée par des témoignages qui marqueront profondément dans leur histoire.

Cependant, appréciant par les résultats heureux d'une faveur aussi bienfaisante, la valeur que celle-ci peut acquérir pour ces provinces dans l'avenir, Votre Majesté a voulu leur en assurer la conservation.

C'est ainsi que Votre Majesté a daigné promettre a M. V. Alexandri, mon envoyé auprès d'elle, l'autorisation de déléguer à un agent officieux permanent l'honneur insigne de me représenter auprès de son gouvernement.

Sans prétendre empiéter sur des droits établis ou admis ;

sans vouloir instituer un poste de défiance contre personne, ont peut présager qu'un agent des Principautés-Unies à Paris pourra bien, parfois, devenir l'interprète loyal de leurs intérêts et de leurs droits. Il pourra devenir également, si la Providence l'ordonne, le confident des pensées augustes, touchant à leurs intérêts généraux.

C'est à ces titres, Sire, que j'ose rappeler à Votre Majesté son auguste promesse et solliciter pour mon aide-de-camp, M. le major Alexandri, qui est un de mes officiers les plus fidèles, la haute faveur de me représenter officieusement auprès d'Elle.

Il dépendra de la plus légère protection de Votre Majesté, que l'agent des Principautés-Unies, obtienne dans les sphères élevées du gouvernement de Votre Majesté, un crédit en proportion avec son caractère et sa mission.

Je suis, avec le profond respect, de Votre Majesté,
 Le très humble et très obeissant serviteur
 (signé) Alexandru Ioan

(Vezi Vol. I, p. 64).

XVIII

*Copia unei scrisori a miniştrilor afacerilor străine din
 Moldova şi din Muntenia către ministrul afaceri-
 lor străine din Paris Ed. Thouvenel, în a-
 ceiaşi chestiune (1859).*

Excellence.

La Convention de Paris a établi pour les Principautés-Unies de Moldavie et de Valachie un ordre de choses qui, tout en les reliant au passé, leur impose, avec des exigences nouvelles, l'adoption de mesures nouvelles.

Le remaniement de leurs institutions et de leurs lois, la réforme de leur administration, la création de l'instruction

publique supérieure, en un mot, tout ce qui constitue leur réorganisation, compose un ensemble de besoins, dont la satisfaction ne doit pas moins être complète que prompte. Dans l'ordre matériel, l'amélioration de l'agriculture, l'extension des voies de communication, le développement du commerce et de l'industrie, la fondation du crédit public, tant de questions enfin qui naissent des ressources immenses dont la Providence a doté le sol des Principautés-Unies, ne réclament pas moins une solution sagement combinée.

Le gouvernement de son Altesse sérénissime le Prince Alexandre Jean I, auquel incombent la responsabilité aussi bien que l'honneur d'une telle entreprise, a pensé que le seul moyen d'en assurer le succès, est de recourir aux lumières et à l'expérience des Etats les plus avancés sous ces rapports. Mais parmi ces Etats, quel autre mieux que la France, ce grand et généreux pays auquel, depuis un demi-siècle nous ne cessons de demander le secours de sa civilisation, quel autre mieux que la France pourrait secourir tant de besoins et tant de vœux ?

D'ailleurs à ce sentiment unanime de la Roumanie se rattache le souvenir récent de bienfaits qui ont révélé à ses yeux toute la grandeur de la sympathie de la France et qui lui en feront toujours solliciter la conservation. Au surplus le temps, cet improvisateur des événements, pourrait produire des circonstances, au milieu desquelles ses intérêts et ses droits se trouveraient jetés dans des difficultés qui seraient de nature à leur nuire, et que la puissante intervention de la France serait encore appelée à dissiper.

A tant d'égards le gouvernement de son Altesse sérénissime a considéré qu'il était urgent d'instituer auprès de celui de sa Majesté l'Empereur Napoléon III, une agence permanente officieuse qui serait comme une source régulière et légale, où les Principautés-Unies iraient puiser les élé-

ments de leur prospérité future, et qui deviendrait au besoin, auprès du gouvernement de sa Majesté, l'interprète loyal de leurs vœux, de leurs intérêts et de leurs droits.

Une semblable idée ne pouvait rencontrer que l'assentiment unanime des Roumains ; car elle signifiait, avant toutes choses, une union plus intime encore que par le passé entre leur patrie et leur bienfaitrice éprouvée, la France. Aussi le projet d'une agence permanente des Principautés-Unies à Paris a-t-il été accueilli, dans les assemblées électives de Moldavie et de Valachie, par un vote d'enthousiasme et d'unanimité.

Nous nous empressons toutefois, d'assurer Votre Excellence que ce projet n'a été présenté aux deux assemblées, qu'à la suite de la promesse que Sa Majesté a daigné transmettre à son Altesse par l'intermédiaire de M. V. Alexandri, envoyé l'année passée en mission auprès de sa Majesté, d'accorder à un agent officieux des Principautés-Unies un accueil bienveillant et sympathique.

Cette Auguste promesse a imposé à son Altesse le soin de ne confier l'honneur insigne de la représenter auprès du gouvernement de sa Majesté qu'à une personne capable de remplir dignement de si précieuses fonctions. Monsieur le major aide-de-camp Jeau Alexandri, qui y a été appelé, saura, nous en avons l'espoir, répondre entièrement à la confiance de son Altesse.

Puisse-t-il être assez heureux de conquérir auprès de Votre Excellence la faveur qu'il a la mission de solliciter dans l'intérêt de son pays ; puisse-t-il obtenir de Votre Excellence un crédit qui assurera un accueil bienveillant aux sollicitations qu'il aura l'ordre de lui adresser!

Pénétrés de l'espoir que Votre Excellence voudra bien voir dans la personne du major Alexandri le représentant intime de son Altesse, nous osons la prier de vouloir bien

lui faciliter l'honneur insigne d'offrir à sa Majesté l'Empereur les hommages respectueux de son Altesse.

Nous avons l'honneur d'être, de Votre excellence.

Les très humbles et très obéissants serviteurs

Signée :

le ministre des affaires étrangères de Moldavie

le id. id. id. de Valachie.

Sceaux des deux ministres.

(Vezi l. c.)

XIX

Scrisoarea lui Vasile Alexandri către domnitor, privitoare la sfatură pentru purtarea lui în Muntenia (1859)

Mon cher Prince.

Vous aller vous trouver dans peu de jours au milieu d'une population enthousiaste qui va vous acclamer chef de la Roumanie ; vous serez entouré d'une société que vous ne connaissez guère et qui cherchera à donner une signification à chacun de vos gestes et à la moindre de vos paroles. Votre rôle, en dehors de la grandeur que les événements lui prêtent, a aussi certains côtés difficiles et ennuyeux ; car en ce moment toutes les imaginations vallaques sont en fermentation et l'on se fait de vous à Bukarest des portraits impossibles. Attachez-vous donc à donner de l'éclat au premier effet que vous produirez, car bien souvent tout dépend de la première impression. Vous êtes homme à vous faire adorer par le peuple et par la bourgeoisie ; mais il ne faut pas négliger pour cela cette portion de la société qui occupe dans nos pays une haute position. C'est là que vous trouverez le plus de disposition à la malveillance et vous devez la prévenir. Autant que je connais nos frères, les Vallaques, ils aiment l'apparence. Acceptez donc franchement tous les honneurs que l'on vous décernera et faites en sorte que l'on aperçoive toujours le prince dans le

bon camarade. Soyez ce qu'on appelle en français... bon prince.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que par les femmes vous parviendrez à vous créer des auxiliaires puissants dans la place.

Soyez aux petits soins avec ces charmants auxiliaires et tâchez d'en faire un véritable bataillon de coeurs dévoués.

Mes conseils vous feront rire. C'est fort bien : riez mais suivez-les, et n'oubliez pas de vous attacher à Golesco et Jean Balaciano. Ce dernier est un homme de beaucoup de coeur et d'infiniment d'esprit. Je désire que vous en fassiez votre ami et alors gare à qui ferait mine de ne pas vous porter dans leur coeur.

Je vous recommande aussi Jean Florescu, le frère de celui que vous connaissez, un homme instruit et qui peut rendre des services au pays : Nicolas Cretzulesco, un homme prudent... et quelque soient vos préventions à l'égard de Jean Ghika de Samos, je n'hésiterai jamais de vous dire que c'est un des hommes les plus fins et les plus capables de notre pays. Le seul défaut qu'on lui trouve c'est d'être ambitieux, mais quel mal y-a-t-il à vouloir être hors ligne ? Croyez-moi, laissez toute prévention de côté et mettez cet homme à la place qu'il mérite. Le pays s'en ressentira en bien.

Et maintenant que je suis à la quatrième page et que je vous ai ennuyé de politique, permettez moi cher Prince de vous rappeler encore une fois les intérêts de mon frère. Vous savez que je n'ai pas hésité un instant de l'abandonner, quand il s'est agi de rendre service à notre pays. Je pars et Dieu sait ce qu'il adviendra de moi et du reste ; mais je dis selon mon habitude : Fais ce que tu dois, advienne que pourra ; ai-je besoin d'ajouter que je n'emporte aucune crainte par rapport aux intérêts de Jean : non, car

la justice est pour lui et je suis certain que la justice sera respectée sous votre régime.

Adieu, cher Prince ; soyez heureux autant que le désire

Votre ancien ami et camarade

V. Alexandri.

(Vezi Vol. I, p. 55).

XX

Scrisoarea lui Malgouverné din 22 August 1860 către

An. Panu în care vorbește de situația politică

Jassy le 22 (10) Août 1860.

Mon cher ami,

Votre lettre du 6 courant m'a agréablement surpris, car, à vous dire vrai, je ne m'attendais pas à ce bon souvenir de vous, pensant que si votre pays vous reverrait en mémoire, je ne manquerais pas dans ce panorama imagina-tif. C'est donc vous dire, par ce franc aveu, combien je suis satisfait de vous suivre si loin.

Vous me faites sur Mr. Charbonneaud une question, à la- quelle je saurais donner une réponse catégorique et expli- cite. Vous connaissez mes idées sur la colonie française, dont je ne cultive que de très rares individualités. La po- sition commerciale de ce M. m'est donc tout-à-fait inconnue. Seulement je puis vous affirmer qu'il ne fait pas de bril- lantes affaires. Il serait dans une position exceptionnelle, s'il en était autrement. Or, le genre de commerce qu'il fait était exploité par les négociants israélites depuis qu'on fait du négoce à Jassy. Et puis vous savez qu'il y a sur la place des marchandises en telle quantité que l'offre dépasse de dix fois la demande. Ce brave Mr. qui lui a confié un ca- pital en marchandises, connaissait assurément son client sous le rapport de la moralité. Il faut admettre cela pour s'expliquer un tel acte de confiance. Maintenant si les pro- cédés de Mr. Charbonneaud à son égard sont de nature à

lui faire craindre qu'il a été victime d'une erreur, il a un moyen bien simple de s'édifier là dessus. S'il a entre les mains quelque titre qui le constitue soit créancier, soit associé de Mr. Charbonneaud, il n'a rien de mieux à faire que de mettre ce dernier en mesure de donner l'état de ses affaires par l'intermédiaire du Consulat de France à Jassy. Le consul, en vertu de la demande qui lui sera adressée, accompagnée des titres susdits, obligera Mr. Charbonneaud de produire ses livres au Consulat ; ces livres seront examinés, et le résultat du contrôle sera envoyé au réclamant qui pourra prendre les mesures qu'il croira les plus efficaces pour sauvegarder ses intérêts.

Je crois donc ne devoir pas hasarder un jugement sur la situation commerciale de ce Mr. Charbonneaud. La personne qui vous a chargé de vous enquérir de cela, comprendra la première, que je ne puisse pas lui donner mes présomptions comme des faits. La marche que je viens de vous indiquer est la plus directe et la plus sûre, pour arriver au but qu'elle se propose.

Vous me demandez le diagnostic de la situation politique du pays. Il n'y a guère que des symptômes morbides dans les allures gouvernementales. Je crains bien pour le pays la pire de toutes les maladies, la langueur et la consommation. Aucune énergie vitale ne se décèle ni dans les régions gouvernementales, ni dans la masse, ni dans les partis. C'est une atonie complète partout. Est-ce faute d'idée ? est-ce faute de but ? est-ce manque de moyens ? est-ce incapacité ? est-ce crainte ? est-ce mauvais vouloir ou indifférence ? Je ne sais ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que si on n'agit bientôt, rien ne pourra plus secouer le pays de la torpeur, de l'abattement, du découragement, dans lesquels il est tombé, si ce n'est la grande voix de la révolution, soit par renouvellement de la question politique à l'occasion de la question d'Italie et d'Orient, soit par la question sociale

posée enfin sérieusement, par une nouvelle attitude du paysan vis-à-vis du propriétaire. Votre erreur à vous, c'est de ne vouloir pas mettre la question sociale en premier ordre, et de vous attacher presque exclusivement à la question politique. Vous vous obstinez à être des révolutionnaires politiques, presque exclusivement avec des partis trembleurs, avec un gouvernement exclusivement préoccupé de sa propre conservation, avec une convention qui est un *veto* aréopagique à toute tentative vers une unification plus radicale, avec un peuple qui ne comprend l'Union que comme doctrine sociale. Et vous vous étonnez après de l'infructuosité de vos efforts et vous jetez le manche après la cognée, en vous écriant qu'il n'y a rien à faire. Mais ne voyez-vous pas, mon cher ami, que le rôle de tribun dans la question exclusivement politique ne fera de long temps de l'homme le mieux trempé en cœur et en intelligence autre chose qu'un pauvre Cogné-fêtu ? Vous avez tous beaucoup crié contre Place, et c'est cependant le seul qui vous ait fait une invitation à vous autres, hommes sérieux et de valeur, sur ce nouveau terrain, après la solution bâtarde et provisoire de la question politique. Vous, personnellement, avez fait la faute énorme de donner la main au parti ultra-conservateur dans le but de la faire servir au triomphe du principe de l'Union. Vous avez vu ce qu'il vous a prêté de concours ; il vous a lâchement laissé seul sur la brèche. Si après la solution, telle quelle de la question politique, vous vous éliez hardiment et résolument saisi du drapeau de la réforme sociale dans la question des paysans, dans celle du crédit, de l'organisation administrative et judiciaire, vous seriez demeuré une puissance. Bon gré malgré, le gouvernement aurait du compter avec vous, et vous auriez été maître de lui imposer telle direction, telle mesure de nature à préparer à assurer le triomphe, à la première circonstance donnée, de la cause dont vous

étiez le chef-né. Voilà le jugement que me suggère l'état de choses présent et passé. Ce présent, si triste qu'il soit, est donc le fait de tous les partis, et je crois n'être que juste dans cette indication de ses premières causes.

Le prince s'est décidé à aller à Constantinople. Il est parti aujourd'hui même pour Bucharest, d'où il ira immédiatement porter ses hommages au suzerain. Il sera de retour dans un mois au plus tard. On se demande naturellement quels peuvent être les motifs qui ont hâté cette résolution. On croit généralement qu'il rapportera de ce voyage quelque concession importante en faveur du principe de l'Union ; on comprendrait difficilement que cet acte d'hommage-lige, dans les circonstances actuelles, fût sans compensation en faveur des droits du pays. Il n'a demandé pour cela aucun crédit supplémentaire aux chambres.

La question de l'emprunt est proposée à la chambre de Valachie ; on n'a encore aucun indice du sort qui lui est réservé. Il a été approuvé par la commission centrale. La Chambre Valaque est saisie d'un autre projet de loi, celui d'un crédit affecté à la formation d'une chancellerie du prince. En outre les deux ministères de la guerre viennent d'être réunis en un seul sous le titre *d'intendance* militaire. Ce département n'aura plus à Jassy qu'une direction réduite dans ses attributions à la perception des fonds et à leur service dans la caisse générale. C'est de l'union, assez adroitement combinée et appuyée sur les articles 42, 43, 44, 45 de la convention. Cette innovation est assez anodine pour ne pas soulever de réclamation de la part des puissances peu favorables au pays. Cette mesure peut bien n'être que le premier acte d'un projet d'union à exécuter pièce par pièce et successivement. Cela ne serait pas trop maladroit. Mais peut-être vais-je trop loin dans mes suppositions.

Voilà, mon ami, ce que je sais sur la marche des affaires, L'Autriche semble entièrement convertie sur le principe de large reconnaissance de vos droits. Elle vous fait les avances les plus séduisantes. On attribue généralement ce changement de dispositions aux craintes qu'elle a sur la Hongrie, pour maintenir dans la neutralité la Moldo-Valachie, dans le cas d'une levée de boucliers du Madjarisme qui se prépare ostensiblement à répondre à une tentative de Garibaldi sur Venise. J'ai causé hier avec Mavrogeni qui va bien et qui se dispose à conduire sa petite famille dans une maison d'éducation en France.

Adieu, je vous serre cordialement la main.

Malgouverné.

XXI

Scrisoarea lui An. Panu din 16 Iulie 1861, către domnitor asupra unirei.

16 Juillet 1861.

Mon Seigneur

Je regrette d'être éloigné de V. A. dans ces jours de grande résolution. Vous n'avez pas besoin sans doute de puiser, ailleurs que dans votre courage et votre patriotisme, ce qu'il faut de décision, de force et d'énergie d'âme, pour accomplir l'acte de notre salut, mais votre dévouement même à votre pays grandit peut être outre mesure à vos yeux les dangers qu'on peut y voir.

Permettez-moi donc Monseigneur, de vous présenter, sous forme intime, quelques considérations qui me semblent de nature à dissiper ce qu'il peut vous rester d'appréhensions sur le résultat final pour nous de l'union consommée par votre initiative.

Je passe sous silence toutes les raisons, non seulement

justificatives mais impératives de cette solennelle détermination, basées sur les intérêts intérieurs de la nation. Vous les connaissez mieux que personne, et j'aborde la question de la situation dans laquelle l'union définitive va placer le pays vis-à-vis des puissances garantes.

Si, aux yeux de celles qui nous sont le moins favorables, qui se sont le plus constamment opposées à la réalisation de nos vœux, l'union complète faite par le pays ne peut être qu'une violation flagrante de la convention, pour celles qui nous ont été et nous sont encore sympathiques, elle sera jugée avec moins de sévérité. Celles là baseront leurs griefs sur la lettre, celles-ci en invoqueront et l'esprit et le but, comme circonstance atténuante du délit, et tout en formant d'accord peut être sur ce point, à savoir que la solution de cette question ne nous appartenait pas à nous seuls et que nous avions tout au plus voix consultative au chapitre, elles ne pourront s'entendre que dans la consécration du fait qui nous restera acquis. Car l'intervention pour la répression est impossible, parce que certaine puissance, comme la France, ne consentira jamais à l'emploi de la force, pour nous ravir ce qu'elle aurait voulu nous donner dans le principe.

Devons-nous être bien sensibles à l'accusation de manque de déférence envers les puissances disposées—on ne manquera pas de le dire après coup—à tout nous accorder, si nous avons su attendre ?

Je ne le crois pas. Nous n'avons qu'à nous préoccuper d'une seule chose, celle de savoir si le délit sera innocenté et s'il est forcément hors de portée de la répression effective, et c'est ce qui est pour moi hors de doute.

D'ailleurs nous aurons pour bouclier la Turquie engagée par sa circulaire. Pour la désarmer complètement, il nous la faut flatter et la payer de mots, puis qu'elle est si dis-

posée à les prendre pour signes de la réalité des choses. Répétons lui donc à satiété et sur toutes les gammes, que l'union qu'elle nous a consentie ne peut que resserrer nos liens avec elle; que lui devant notre prospérité, nous ne lui en serons que plus dévoués dans l'avenir; que devenus plus forts, nous lui serons d'un secours plus efficace au moment du danger commun et cent autres banalités de ce genre. Les pillules de pain sont d'un effet merveilleux sur certains malades, si elles sont dorées. Ce langage contribuera à la maintenir dans les concessions qu'elles nous a faites, et son attitude hésitante à notre égard paralysera beaucoup l'hostilité de nos adversaires, restreindra les exigences et calmera le mécontentement de ses cosignataires les moins traitables en apparence sur le chapitre des concessions radicales.

Au surplus, il se produit dans la politique de l'Europe un changement important, d'un haut enseignement pour les peuples en tutelle ou soumis. Ce fait capital c'est l'amoin-drissement du rôle de la diplomatie. L'initiative dans la transformation universelle qui est en voie d'accomplissement, lui échappe, pour passer aux nations intéressées à la revendication de leurs droits à l'émancipation, et sa tâche est aujourd'hui restreinte dans la confirmation moralement forcée des actes locaux et spontanés d'indépendance qui se produisent partout presque impunément, sous la protection de deux principes nouveaux, la résurrection des nationalités et la non intervention.

Assayons-nous hardiment sur cette base du droit européen transformé et faisons-en notre profit, sa légitimité définitive devant résulter du nombre et de l'importance des faits qui s'en étayeront.

Voyez l'Italie. Ni le traité de Villafranca, ni celui de Zurich n'ont prévalu contre les événements postérieurs sur-

venus d'un bout à l'autre de la péninsule, si essentiellement enfractaires (sic) qu'ils fussent des principales dispositions de ces traités. Eh bien, il y a parité complète entre notre situation et celle de l'Italie. Ne pas profiter de cet exemple, ce serait renoncer de gaité de coeur aux avantages des bons moments.

Si je me suis permis de mettre sous les yeux de V. A. ces considérations, sans y être provoqué, c'est que je les crois de nature à bien dessassombrir notre horizon politique, et à alléger de beaucoup le poids de la responsabilité qu'Elle assume devant le pays. Je vous supplie donc respectueusement, mon Prince, de ne pas trop vous laisser dominer, dans cette circonstance, par des scrupules de patriotisme, compréhensibles du reste qui ne vous montreraient qu'aventures et périls pour la Roumanie, dans une mesure, à laquelle tout garantit au contraire une infaillible réussite.

Veillez donc accueillir avec votre bonté ordinaire cette lettre respectueuse, comme l'expression de la profonde conviction qui me la dicte et du dévouement à Votre Altesse et à mon pays qui me la commande.

Je ne dissimulerai pas la surprise que m'a causé la nomination de Mr. D. Ghyka comme chef du nouveau cabinet valaque. Il faut tout ce que j'ai de confiance dans la sagesse de V. A., pour admettre qu'Elle n'aurait pu faire un meilleur choix. Mr. D. Ghyka est, à mes yeux, l'âme damnée de la réaction, la personnification du passé, et bien plus votre ennemi personnel comme député. Vous trouverez donc bien naturel, que je vous exprime mes doutes sur la sincérité de sa conversion si prompte comme ministre, aussi bien que sur l'aloi des gages de fidélité qu'il a pu vous donner. En temps ordinaire la rigidité de principes que je connais à V. A. ferait déjà pour moi de cette nomination

une énigme. A plus forte raison l'est-elle, dans les circonstances présentes. Aujourd'hui plus que jamais les hommes de progrès, les hommes qui songent à l'avenir, qui ont une vive foi dans de sages réformes, qui ont su conquérir l'estime publique par la profession et la pratique continue de principes politiques et sociaux conformes aux nôtres, vous sont nécessaires. C'est de leur concours que vous pouvez, ce me semble, espérer le plus de fruits. C'est sur leur dévouement que vous pouvez le plus compter. Le succès d'un plan est attaché aux instruments de mise à exécution, comme l'effet dépend de la cause. J'apprends donc fortement, Mon Seigneur, que vous ne vous soyez trompé et que vous ne vous soyez montré, en cette occasion, prodigue de confiance.

Vous savez ce que l'opinion publique attend de vous. Vous savez que la foi en vous n'est pas ébranlée. Toute l'opposition systématique de la réaction s'est brisée contre l'indifférence de la masse pour les colères, les défis, les taquineries de ce parti. Le peuple est resté sous votre bannière, et vous ne comptez pas encore un transfuge, malgré les longues et nombreuses étapes qu'il a fait avec vous et sous votre conduite, vers le terme de ses aspirations, et c'est à la dernière halte que vous remettez la direction de la meute(?) à un chef qu'il ne connaît que comme votre adversaire et son ennemi? N'est-ce pas là trop présumer de la constance des hommes dans la fidélité? N'est-ce pas mettre leur confiance à une trop rude épreuve? Qu'il y ait des circonstances exceptionnelles et passagères dans le gouvernement d'un pays, qui imposent à son chef l'emploi d'instruments d'action peu de son goût, je le comprends; mais je m'explique moins aisément le choix d'un homme hostile et à votre personne et à tout ce que vous méditez de grand et d'heureux pour le pays.

Pardonnez moi, mon Prince, cette émission de ma pensée sur un choix, dont vous seul avez la raison. Je ne saurais l'apprécier ici que du point de vue de ce principe général : que la personification d'un gouvernement est, après le chef suprême, dans les hauts fonctionnaires qu'il s'adjoint. Les convictions qui les mettent en communion d'idées, de vues et de sentiments avec le chef qui les honore de sa confiance, de l'honnêteté, de la probité et de la capacité s'il s'en rencontre, voilà ce que vous m'avez dit maintes fois être les qualités distinctives du fonctionnaire ; c'est aussi ce qui a fait les causes de mon grand étonnement à la nouvelle d'un choix si en dehors de toutes les prévisions et ce qui motive la liberté que j'ose prendre de m'exprimer avec V. A. sans réticence sur un fait de cette gravité.

Puissiez vous, Monseigneur, nous conduire heureusement au port ; c'est le vœux que je fais de toute l'ardeur de mon âme et pour votre gloire et satisfaction et pour la prospérité de la Roumanie.

Daignez agréer l'expression du profond respect et de l'entier dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Mon Prince

de V. A. I.

(Vezi vol. I, p. 185).

Le très humble et très obéissant
serviteur.

Panu.

XXII

*Scrisoarea domnitorului din 9 Sept. 1861 către agenții
săi din străinătate în cauza unirei*

Bucarest le 9 Sept. 1861.

Monsieur,

J'apprends de diverses sources que le Gouvernement Impérial de la Sublime Porte et les Puissances garantes semblent être particulièrement préoccupés de la révision de la

loi électorale, dont je signalais les inconvénients dans mon mémoire du mois de Juin 1860. Déjà j'avais été frappé de l'importance que S. E. le Ministre des Affaires Etrangères de la Sublime Porte, dans sa dépêche circulaire du mois d'Avril de cette année, donnait à cette question, et je crains aujourd'hui qu'elle n'ait attiré trop exclusivement l'attention des grands Cabinets, surtout s'il est vrai, suivant quelques informations, qu'ils aient eu l'idée de procéder à la révision de la loi électorale, avant d'accorder l'Union aux Principautés-Unies. Il est important que vous connaissiez sans retard, ma pensée sur ce point.

Quand j'ai appelé l'examen des Puissances signataires du traité de Paris et de la Convention sur les difficultés de toutes sortes que rencontrait mon gouvernement dans l'application du système institué par l'acte du 19 Août, j'ai du faire un tableau sincère et complet de la situation générale. J'ai énuméré les conflits naissants chaque jour, forcément, tant des conditions de l'organisation politique et administrative qui maintenaient la séparation des deux Principautés, que des conditions contraires qui tendaient à les unifier. J'ai montré le pouvoir exécutif parfois impuissant devant les empiètements des assemblées, le pouvoir législatif sortant trop souvent de ses attributions et perdant, en luttes stériles, des moments précieux. J'ai constaté enfin l'impossibilité de poursuivre plus longtemps, avec fruit pour le pays, la tâche à laquelle je me suis patiemment et loyalement consacré pendant deux années.

Mais je n'ai jamais eu la pensée de donner à la révision des stipulations électorales annexées à la Convention la même importance qu'à l'Union; moins encore ai-je pu songer à subordonner l'Union à une réforme de la loi électorale.

Voyons dans quelles conditions une nouvelle loi électo-

rale pourrait être votée par nos Assemblées? Ou bien le projet de loi qui serait accepté par mon gouvernement serait l'objet d'une discussion simultanée à Bucarest et à Iassi, ou bien, en vue de l'Union, mais avant l'Union, remarquez-le, il serait soumis aux chambres de Valachie et de Moldavie réunies à cet effet. Dans le premier cas, celui où les deux assemblées élaboreraient séparément la loi, il serait d'abord impossible d'indiquer le terme des débats que soulèverait la discussion d'un nouveau système électoral. A l'appui de cette affirmation il suffit de rappeler ce qu'ont produit les sessions parlementaires depuis deux années, Et si même il était permis d'assigner une date à la fin des travaux accomplis séparément par chaque assemblée, comment et en combien de temps arriverait-on à concilier les dispositions, à coup sûr très divergentes, qui auraient été votées les unes à Bucarest et les autres à Jassi? Plus d'un exemple m'autorise à déclarer cet accord à peu près irréalisable.

Dans le second cas, celui des assemblées de Moldavie et de Valachie réunies, la discussion de la loi serait plus complète et l'entente finale vraisemblablement plus facile; mais je dois me demander, en premier lieu, comment les chambres pourraient être réunies? La proclamation de l'Union ne doit elle pas en effet, précéder nécessairement la convocation des chambres réunies?

Si le premier moyen est impracticable, le second est inadmissible.

En présence de cette situation, j'ai été amené à examiner si la réforme de la loi électorale est aussi urgente que le gouvernement Impérial de la Sublime Porte et les Puissances garantes semblent le penser et que j'ai pu le croire moi-même, à l'époque des luttes parlementaires et électorales, heureusement calmées aujourd'hui, et si je ne suis pas autorisé à retarder l'étude d'une question à

laquelle je n'ai jamais entendu donner d'ailleurs qu'une importance secondaire relativement à l'Union.

Depuis quelque temps j'ai pu remarquer une certaine amélioration dans l'état des esprits. Un seul mot, une seule pensée agitent chaque jour davantage les Roumains, et peuvent facilement devenir une arme dangereuse dans les mains d'un parti : c'est l'Union qui sera suivie de la fusion de l'assemblée de Moldavie avec celle de la Valachie. Or, j'ai l'espoir fondé, que l'élément moldave contribuera à constituer avec diverses fractions de la chambre de Bucarest, un parti libéral modéré, autour duquel viendront se grouper les amis de l'ordre, du progrès et de mon gouvernement. C'est une expérience à faire : je n'hésiterai pas à la tenter, dès que l'Union proclamée aura donné satisfaction aux légitimes aspirations du pays et fait disparaître toute agitation nationale : J'hésiterai d'autant moins, que cette dernière épreuve permettra de différer la confection d'une nouvelle loi électorale, délivrera la Sublime Porte et les Puissances garantes de préoccupations sérieuses, et facilitera, sans doute la prompte solution des questions soumises à leurs délibérations.

En conséquence je vous invite, Monsieur, à déclarer au gouvernement Imp. de la Sublime Porte et aux représentants des Puissance garantes, que je considère comme superflu, pour le moment, tout changement à la loi électorale ; que je suis résolu à convoquer à Bucarest les deux assemblées de Moldavie et de Valachie, élues d'après les stipulations électorales annexées à la Convention du 19 Août, et que j'attendrai le résultat de cette épreuve, pour apprécier si les modifications que j'avais réclamées dans mon mémoire, restent aussi urgentes après qu'avant l'Union.

Je me borne à demander que le gouvernement Imp. de la Sublime Porte et les Puissances garantes maintiennent

la révision électorale par les pouvoirs constitués, pour le cas où l'expérience que je veux faire ne répondrait pas favorablement à mon attente.

Ce qui est vraiment urgent, ce que les Roumains attendent avec une indicible impatience, ce que la cour Suzeraine elle même a jugé indispensable à leur prospérité, c'est l'Union. L'autorité et le prestige du chef d'Etat s'usent dans de continuel embarras ; les intérêts du pays restent en souffrance ; la tranquillité publique peut être à tout moment compromise. J'ai mis mes soins à maintenir les esprit dans une attitude calme et réservée, dignes des puissantes sympathies qui nous sont acquises ; je me suis sans cesse efforcé de contenir les agitations, de dissiper les doutes ; mais, il faut bien le dire, sans y avoir réussi. En reconnaissant avec moi, «qu'une fois la double élection reconnue et admise, le mécanisme de l'administration, tel qu'il a été établi par la Convention, ne pourra plus fonctionner d'une manière satisfaisante, et qu'il faudra chercher à l'adapter aux circonstances présentes», le gouvernement de Sa Majesté Impériale le Sultan, a donné une nouvelle preuve des sentiments de bienveillance dont la cour Suzeraine est animée envers les Principautés-Unies ; mais aussi il a donné aux aspirations des Roumains la garantie d'un succès qui se fait malheureusement attendre.

Vous ne sauriez trop insister, Monsieur, sur cette situation ; elle est pleine de dangers, et je crains d'être impuissant à les conjurer au delà du terme fixé par la Convention, pour la convocation des chambres. Une nouvelle difficulté va surgir naturellement d'un vote très prochain de de la commission centrale, qui ne manquera pas d'adhérer aux résolutions prises par les assemblées de Moldavie et de Valachie, dans le but de réunir les deux chambres, pour la discussion de la loi rurale. J'ose espérer que le gouver-

nement Impérial de la Sublime Porte et les Puissances garantes voudront compléter le plus tôt possible leur oeuvre, donner aux vœux unanimes et constants des Principautés-Unies, la légitime satisfaction que j'ai réclamée pour elles, et fournir, par une prompte décision, au chef de l'Etat le moyen de travailler enfin avec efficacité à la mise en pratique des grands principes proclamés dans le Traité de Paris et dans la Convention.

Ce moyen, le seul moyen est, avant tout, l'Union.

(Vezi Vol. I, p. 185).

(signé) Alexandru Ioan.

XXIII

*Scrisoarea lui Baligot de Beyne din 18 Septembrie 1861
cătră domnitor, privitoare la înființarea unui senat.*

Cotrocheni, 12 7bre 1861.

Mon Prince,

J'ai appris ce matin de Mr. l'Agent et Consul général de France, qu'il n'a reçu encore aucun renseignement de Constantinople, au sujet des négociations dont Votre Altesse a eu le premier avis hier.

Les dernières dépêches de Mr. le comte de Lallemand entretiennent Mr. Tillos d'un plan d'une chambre haute, dont Mr. le chargé d'affaires de France ne semble pas chaud partisan. Cette idée d'un sénat est appuyée par MM. les représentants de l'Angleterre et de la Russie. La Porte voit ce projet sans défaveur. Sauf meilleur avis, cet accouplement hybride des cabinets de St. James et de Saint-Petersbourg est un argument de plus à ajouter à ceux que renfermait la lettre dont Votre Altesse a bien voulu me communiquer le texte ces jours derniers. Je comprends que l'Angleterre, qui a su tirer un si magnifique parti du système constitutionnel et parlementaire, puisse croire que ce régime soit une panacée politique universelle et qu'elle désire

en faire l'application aux Principautés-Unies, sans même se demander, si les esprits y sont assez mûrs, si l'éducation politique y est suffisante. Mais la Russie est-elle inspirée par ces mêmes idées généreuses? On ne peut guère l'espérer, et j'imagine qu'elle voit dans la création d'un sénat, d'un sénat électif surtout, une superfétation, un rouage de plus, quelque chose qui viendra compliquer la machine, alors qu'on s'efforce de la simplifier, et surtout le moyen de voir se reconstituer, sous la forme d'un grand corps d'Etat, une aristocratie dans les rangs de laquelle elle compte plus d'un obligé.

Si cette idée d'un sénat doit devenir sérieuse, il serait bon qu'on eût à Constantinople l'opinion de Votre Altesse. J'en ai causé avec Mr. Tillos et je me suis trouvé d'accord avec lui sur ce point, que le mode préférable serait de réserver au Prince toutes les nominations au Sénat.

Je regrette d'apprendre que Votre Altesse a passé encore une mauvaise journée. Voudrait-elle, dans le cas où je ne pourrais être reçu demain, m'autoriser à envoyer à Mr. Bordéano une dépêche chiffrée pour lui donner l'ordre de me faire savoir tout ce qu'il peut apprendre de la marche des négociations à Constantinople?

Je Vous prie, Mon Prince, de vouloir bien agréer, avec mes vœux et mes félicitations, l'assurance du profond respect et du dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être de Votre Altesse Sérénissime

Le très humble et très obéissant serviteur
Baligot de Beyne.

XXIV

Circulara domnitorului, din 18 Septembrie 1861, către agenții lui din străinătate privitoare la înființarea unui senat.

Bukarest, le 18 7bre 1861.

Monsieur

Au moment où la conférence va s'ouvrir à Constantinople, pour examiner les modifications à introduire dans la Con-

vention de 1858, je crois utile de vous signaler un point d'organisation politique qui est abordé dans un des paragraphes de la note circulaire écrite par la S. Porte au mois d'Avril dernier.

La Convention avait institué une commission centrale qui, dans l'hypothèse de deux Princes et de deux chambres, avait pour mission de maintenir l'unité législative entre les actes de ces différents pouvoirs. La S. Porte, toujours favorable au développement des Principautés-Unies, a reconnu que l'unité de Prince et d'assemblée électorale leur serait plus profitable, et le but de sa note a été de rallier les Puissances à son opinion. Comme conséquence de cette mesure, elle propose avec raison la suppression de la commission centrale, sans indiquer par quel pouvoir elle songerait à la remplacer. C'est précisément cette question qui fait l'objet de la présente lettre.

La première combinaison qui se présente à l'esprit est celle d'une Chambre Haute, plus ou moins semblable à certaines Assemblées délibérantes qui existent dans les autres pays. Mais, en étudiant attentivement les divers éléments qui constituent la société roumaine, on arrive bientôt à se convaincre que cette Institution y serait difficilement établie et ne lui apporterait aucun avantage.

Notre passé même est là pour servir d'argument. Car le système constitutionnel n'est pas, en Moldo-Valachie, de date aussi récente qu'on le suppose ; nos Principautés ont eu de temps immémorial des assemblées délibérantes ; mais, à toutes les époques, la représentation nationale s'est concentrée dans une chambre unique.

Si donc, comme tout donne lieu de le penser, la conférence décide que les assemblées électorales de Moldavie et de Valachie seront réunies dans une même assemblée, elle tiendra compte des traditions séculaires du pays, en n'y adjoignant pas une autre chambre.

D'ailleurs, ainsi que je vous le disais, notre société n'est pas organisée de manière à ce qu'une chambre de cette nature y trouve sa place. L'aristocratie, proprement dite, n'existe pas en Roumanie. Sa noblesse se constituait exclusivement par des titres viagers, non transmissibles des pères aux enfants, et, par conséquens, elle n'a jamais constitué une aristocratie dans le sens habituel du mot. Les titres de boyarie, étant accessibles à tous les citoyens et conférés pour services personnels rendus à l'Etat, n'étaient ainsi qu'une récompense personnelle et viagère qui ne pouvait constituer une classe, ayant besoin d'une représentation particulière. En outre, si la boyarie avait alors et jusqu'à un certain point les apparences d'une classe, à cause des privilèges qu'elle possédait, elle a perdu entièrement ce caractère, par la suppression de ces privilèges, ainsi que l'a décidé la Convention.

Ce ne sont pas non plus les sommités d'un tiers-état qui pouvaient être appelées à entrer dans une chambre haute, presque le tiers-état comence à peine dans nos pays, et qu'un temps assez long lui sera sans doute nécessaire pour qu'il se développe avec les sciences, les arts, l'industrie et le commerce.

Il reste donc la propriété foncière. Mais celle-ci, moins que toute autre, a besoin d'une représentation spéciale. Je crains en effet qu'au sujet de la propriété foncière, il n'y ait eu bien des malentendus au dedans comme au dehors de la Roumanie. Des luttes d'intérêts opposés, des aspirations irréfléchies, des espérances sans justice et des passions excitées artificiellement ont pu jeter quelque obscurité passagère sur cette question. Mais lorsqu'on l'envisage de sang-froid, on reconnaît qu'au fond, la propriété foncière, c'est la société Roumaine toute entière. Qu'est notre peuple, sinon un peuple agricole, vivant presque exclusi-

vement encore, tant pour sa consommation que pour son commerce extérieur, des produits de son sol? Où donc alors est son grand, son véritable et, pour ainsi dire, son unique intérêt, si ce n'est dans la propriété immobilière?

Aussi l'effet a découlé naturellement de cette cause première, et, si l'on veut y regarder de bonne foi, on verra que c'est cette propriété qui a, en définitive, fourni le personnel de toutes nos Assemblées. Toutes les lois électorales du passé ont eu nécessairement ce résultat, puisqu'il était dans la nature même des choses et les nouvelles lois électorales, pendant long temps encore, n'en auront pas d'autre; car, si bas qu'elles établissent le cens, on verra, presque partout, des propriétaires, grands et petits, qui le posséderont.

Il y dans l'essence constitutive des sociétés une force qui dominera toujours les combinaisons des hommes politiques, et puisque l'intérêt dominant en Moldo-Valachie est la propriété, c'est elle qui sera représentée. J'en conclus donc qu'elle n'a pas besoins d'une chambre spéciale, qui ne serait qu'une superfétation coûteuse, à côté de l'assemblée générale où elle sera déjà présente.

Mais si une Chambre haute n'est pas acceptable pour le moment, je crois cependant qu'il serait utile, pour la bonne confection des lois, qu'une institution d'un autre ordre existât à côté de l'assemblée.

Un conseil d'Etat, dont les membres seraient choisis par le Prince parmi les hommes éminents du pays, me paraîtrait complètement remplir ce but.

Dans ma pensée, l'initiative des lois appartenant au Prince, les projets préparés par les Ministres, seraient élaborés au conseil d'Etat, avant d'être soumis à la chambre, et, dans la discussion qui aurait lieu, ces projets seraient soutenus par des membres du conseil, afin de laisser aux

Ministres la disposition d'un temps si nécessaire à l'oeuvre de la réorganisation. Nous éviterions ainsi du même coup ces changements trop fréquents de cabinet, changements si funestes à l'esprit de suite des affaires et qui compromettent le développement du régime constitutionnel.

Je voudrais aussi que le conseil d'Etat participât au pouvoir législatif dans de certaines limites bien définies. Ainsi toute loi amendée devrait revenir au conseil d'Etat, qui donnerait son avis, admettrait ou repousserait les amendements proposés. Nous trouverions ainsi, sans compliquer les rouages politiques, cette pondération des pouvoirs qui est regardée comme indispensable à tout gouvernement constitutionnel.

Les lois seules ne suffisent pas à une organisation et la Convention l'a prévu, en chargeant le Pouvoir exécutif de faire les régléments d'application. Un conseil d'Etat serait éminemment utile pour les préparer et les décrets du Prince indiqueraient, dans ces circonstances, que le conseil a été entendu.

Enfin, il est un ordre d'attributions qui reviendrait de droit au conseil d'Etat, c'est celui du contentieux administratif. Le défaut le plus sensible de notre sys'ème actuel est sans contredit la confusion des pouvoirs entre l'administration et la justice. Une des réformes les plus fécondes est celle qui fixera nettement les attributions et en réglera l'usage. Aussi les rapports de l'administration avec les particuliers doivent-ils être déterminés de telle façon, que tous les droits soient respectés, et ils ne peuvent l'être qu'à la condition qu'il existera au dessus des uns et des autres un Tribunal suprême, ayant une juridiction souveraine sur toutes les questions contentieuses de cette catégorie, et qui sera en même temps un pouvoir pondérateur.

La préparation des projets de loi et leur défense devenu

la chambre, l'examen des amendements proposés, la confection des régléments d'application, la juridiction définitive en matière de contentieux administratif, telles sont les fonctions les plus essentielles que je désirerais voir attribuer à notre conseil d'Etat. Je crois inutile d'entrer dans de plus amples détails sur son organisation. Il me suffit d'avoir indiqué ma pensée sur les avantages que présenterait la création de ce conseil, en même temps que sur l'inutilité d'une chambre haute. Si la conférence adopte ces indications et qu'elle en consacre le principe dans ses protocoles, le pays prendra lui-même le soin de fixer les détails d'exécution.

Je vous invite, en conséquence, Monsieur, à faire connaître ce qui précède à la S. Porte ainsi qu'aux représentants des grandes Puissances, en leur donnant lecture de cette lettre et en leur en laissant une copie ; afin que les plénipotentiaires qui prendront part à la conférence, soient informés à l'avance de la manière dont j'envisage, dans l'intérêt pratique du pays, l'une des modifications les plus importantes à la Convention de 1858.

Recevez, etc.

(Signé) A. J. Couza.